

**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2025

PRÉSENTS Mmes DE JOUSSINEAU Isabelle, POUSSIN Amélie Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, TERRIER Guy, YVON Jean-Claude

ABSENT EXCUSÉ : Ludovic TOURNOIS

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mrs SAUGER Jordane, MENON Bertrand, SICOT Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : Amélie POUSSIN

-----

**2025-019 TARIFS DU REPAS DES ANCIENS 2025**

Le repas des anciens a eu lieu le 15 mai 2025, au restaurant du La Renaissance à Oucques La Nouvelle.

Le prix du repas était de 35 €.

Le maire propose au conseil municipal que la commune de Villexanton prenne en charge 20 € sur les 35 € pour les personnes de 60 ans et plus de la commune.

Il est donc demandé une participation de 15 € pour les personnes inscrites de 60 ans et plus.

Une participation de 35 € sera demandée aux accompagnants n'ayant pas 60 ans ou hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions du Maire  
Une régie existe pour l'enregistrement de cette manifestation.

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 26 juin 2025

**Le Maire**  
**Guy TERRIER**



**Le secrétaire de séance**  
**Amélie POUSSIN**

Accusé de réception en préfecture  
041-214102923-20250626-2025-019-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025



**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2025

PRÉSENTS Mmes DE JOUSSINEAU Isabelle, POUSSIN Amélie Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, TERRIER Guy, YVON Jean-Claude

ABSENT EXCUSÉ : Ludovic TOURNOIS

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mrs SAUGER Jordane, MENON Bertrand, SICOT Luc

SECRETARE DE SEANCE : Amélie POUSSIN

-----  
**2025 – 018 - TARIFS 14 JUILLET 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix du repas pour le 14 juillet 2025 qui aura lieu cette année à La Chapelle St Martin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Denis BUSSON pour le prix de 11 € le repas adulte et 8 € le repas enfant et la commune prendra en charge une partie de cette somme pour les habitants de la commune.

Le prix du repas est donc fixé à :

5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de Villexanton

11 € pour les adultes et 8 € pour les enfants hors Villexanton

Une régie existe pour l'enregistrement de cette manifestation.

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 26 juin 2025

**Le Maire**  
**Guy TERRIER**

**Le secrétaire de séance**  
**Amélie POUSSIN**



Accusé de réception en préfecture  
044-214102923-20250626-2025-018-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2025

PRÉSENTS Mmes DE JOUSSINEAU Isabelle, POUSSIN Amélie Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, TERRIER Guy, YVON Jean-Claude

ABSENT EXCUSÉ : Ludovic TOURNOIS

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mrs SAUGER Jordane, MENON Bertrand, SICOT Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : Amélie POUSSIN

-----  
**2025-020 AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSÉES – BIOGAZMER A MER**

Dans le cadre de la consultation publique du dossier de la SAS BIOGAZMER à Mer du 10 juin au 11 juillet 2025 pour la demande d'enregistrement de la mise en place et l'exploitation d'une seconde ligne de méthanisation agricole au lieu-dit « La Pierre Bataille » à Mer (41), avec un stockage de digestat liquide déporté à Tavers (45),

Conformément aux dispositions de l'article R.512-45-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis au plus tard quinze jours après la fin de la consultation.

Après avoir pris connaissance du dossier de la SAS BIOGAZMER et procédé au vote à main levée, le conseil municipal a émis un avis favorable à la mise en place et l'exploitation d'une seconde ligne de méthanisation agricole au lieu-dit « La Pierre Bataille » à Mer (41) avec un stockage de digestat liquide déporté à Tavers (45).

Votants :                    - Pour : 2        - Contre : 1                    - Abstention : 3

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 26 juin 2025

Le Maire  
Guy TERRIER

Le secrétaire de séance  
Amélie POUSSIN



Accusé de réception en préfecture  
0412744102923-20250626-2025-020-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception en préfecture : 27/06/2025

A blue ink signature of Amélie POUSSIN, the secretary of the meeting, written over a rectangular stamp area.